

Loi El Khomri : la ministre s'attaque-t-elle aux causes réelles du chômage ???

EL KHOMRI RAILLÉE POUR SA RECONNAISSANCE DU CODE DU TRAVAIL



L'entreprise ECCE, sous-traitante du groupe de luxe LVMH, fabriquait des habits Kenzo à Poix-du-Nord (59). Matière première et main d'œuvre, tout compris, un costume revenait à 80 € en sortie d'usine — pour être revendu près de 1000 € en boutique. La marge était appréciable, mais insuffisante : la production a été délocalisée en Pologne, puis en Bulgarie, et peut-être en Grèce, à la recherche de salaires toujours plus bas.

Que prévoit la loi El Khomri contre ça ??

L'entreprise Pentair, à Ham (80), est hyper-rentable : 22,4% de marges, avec un carnet de commande tellement plein que les employés travaillent jusqu'à 46 heures par semaine. Et pourtant, elle va fermer l'an prochain. Les plans « sociaux » vont démarrer en septembre. La production sera délocalisée en Inde. Mais contre « La délocalisation ». Que prévoit la loi El Khomri ?? Le lave-linge de Whirlpool est parti à Poprad, en Slovaquie, les pneus Contis en Roumanie, les Goodyear à Katowice, en Pologne, et les papier-peints Abélia, les climatiseurs Magnetti-Marelli, les composants électroniques Honeywell, les chips Flodor, etc. Et tout ça, pour un dumping tous azimuts, social, fiscal, environnemental, monétaire parfois (et même sur la sécurité des travailleurs). Mais contre cette désindustrialisation massive - avec des dégâts psychologiques, des conséquences politiques. Que prévoit la loi El Khomri ??



IL FAUT DÉNONCER LA LOI EL KHOMRI POUR CE QU'ELLE FAIT. MAIS SURTOUT POUR CE QU'ELLE NE FAIT PAS.

INFOS

Fonctionnaires



Pensez aux concours !

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/>
Espace concours - Calendrier général 2016

Le blaieau de base ... Suite

Le BdB n'a pas beaucoup fréquenté le monde du travail ou alors plutôt que d'enfiler un bleu il préfère les réunions pour débiter les conneries suivantes :

il faut exploiter les gaz de schistes, rouvrir les mines de charbon et virer la moitié des fonctionnaires. Il ne faut pas non plus attendre tout du patronat et des aides sociales, aides sociales qu'il faut supprimer pour obliger les gens à travailler.

Quel merveilleux homme que ce BdB. Il oublie qu'un arabe ou un noir peut écrire correctement le français et avoir d'autres aspirations que celles qu'il fantasme pour lui.

Le BdB aime les blagues bien grasses, sexistes ou racistes, mais lorsqu'il croise un étranger il fait profil bas, transpire abondamment et les femmes qu'il « se tape » sont sur papier glacé.

Le BdB confond tout et son contraire, concernant

le travail le dimanche, à bout d'arguments il est capable de dire : « d'accord, mais alors personne ne travaille. Il faut impérativement empêcher l'ouverture des restaurants et des cafés, l'ouverture des casinos, des musées, des cinémas et toute salles de spectacles, supprimer les courses hippiques et autres manifestations sportives, interrompre tous les transports en commun, mettre au repos les pompiers et la police et suspendre tous les soins dans les hôpitaux puisque le dimanche les familles auront tout « loisir » d'assurer l'intérim... » Et le top du top : « Le dimanche, pas d'électricité ni d'eau potable, ni d'accès internet... ». Il devrait consulter le BdB car ce qui lui sert de cerveau est déjà bien contaminé !

Impôt retenu à la source

Quelques explications :

1 - Grâce à la retenue à la source, nous n'aurions plus besoin de faire de déclaration de revenus...

FAUX. La retenue à la source ne changerait rien. Si l'administration fiscale peut avoir une connaissance automatique des salaires grâce au recoupement avec la déclaration de l'employeur, elle ne peut avoir connaissance des changements de situation de famille, des déductions fiscales dont pourrait bénéficier le contribuable (frais de garde d'enfant, travaux dans l'habitation, cotisation syndicale...). De plus, un certain nombre de revenus ne peuvent être connus de l'administration (par exemple les revenus locatifs). Les français devront donc continuer à faire une déclaration annuelle.

2 - Finis les décalages entre la perception des revenus et le paiement de l'impôt...

FAUX. En cas de baisse des revenus par exemple, le montant de l'impôt ne pourrait pas être immédiatement modifié. En effet, les variations du montant de l'impôt découlent de critères qui ne pourront être connus qu'à l'occasion de la déclaration de revenus annuelle. Les rectifications éventuelles à opérer sur la retenue à la source se feraient, comme aujourd'hui, avec un an de décalage. L'impôt se calcule, en effet, en fonction du montant des revenus perçus durant une année, il faut donc attendre le 31 décembre avant de savoir ce que l'on doit pour l'année. La retenue à la source ne raccourcirait donc pas le décalage entre perception du revenu et paiement de celui-ci.

3 - Au moins la retenue à la source simplifierait le paiement de l'impôt...

FAUX. La retenue à la source n'amènerait pas de bénéfice par rapport au dispositif de la mensualisation. Au contraire, aujourd'hui le contribuable peut

choisir entre un paiement en trois fois ou un paiement mensuel. Avec la retenue à la source, les citoyens perdront cette liberté de choisir le mode de recouvrement le plus adapté pour chacun.

4 - Ce nouveau mode de recouvrement ne recouvre aucun risque...

FAUX. La retenue à la source fournirait à l'employeur des éléments sur la vie privée des salariés (situation de famille, niveau de revenus du conjoint...) qui, pour la CGT, doivent absolument demeurer confidentiels. L'impôt sur le revenu deviendrait un impôt indirect, n'étant plus payé directement par le contribuable à l'État. Moins visible, il faciliterait les fraudes, comme celle, massive, constatée pour la TVA, incitant également les entreprises à faire de la rétention de trésorerie et à réclamer une compensation représentative des frais de gestion du recouvrement de l'impôt sur le revenu, ce qui représentera une nouvelle dépense pour l'État.

5. Le non recouvrement de l'impôt sur les revenus de 2016 est une bonne nouvelle pour les contribuables...

VRAI ET FAUX. Une « année blanche » d'impôts sur le revenu aura forcément un impact sur les moyens donnés aux services publics pour accomplir leurs missions au bénéfice de tous. Dans une période où le gouvernement multiplie les cadeaux au patronat, sous forme d'exonération diverses, ce serait encore moins d'argent pour l'éducation, la santé, la justice, la police... Et donc une très mauvaise nouvelle pour les salariés, les retraités, les privés d'emploi. En revanche, cette décision serait de très bon augure pour ceux qui pourraient loger artificiellement certains revenus sur l'année d'exonération plutôt que sur l'année de taxation, développant les phénomènes d'optimisation fiscale agressive.

La CGT et sa fédération des finances continueront à démontrer que ce projet ne répond pas aux besoins et à militer pour une fiscalité plus juste, efficace et solidaire pour laquelle nous faisons des propositions depuis plusieurs années.

Les chiffres à savoir ...

La Poste, plus gros bénéficiaire, avec 352 millions d'euros en 2014, et 6864 emplois détruits dans la même période.

Total, 30 millions d'euros de CICE, alors que le groupe LE CONSTAT EST SANS APPEL affiche plus de 10 milliards de résultat en 2015, et en redistribue 60 % sous forme de dividendes.

Le groupe l'Oréal enregistre un résultat net de 3,49 milliards d'euros en 2015, soit 11,7 % de plus qu'en 2014.

Le groupe a donc décidé de compenser ses actionnaires, avec une « petite » augmentation de 14 % du dividende.

Et bien sûr, vu qu'il le vaut bien, l'Oréal a touché plus de 11 millions d'euros de CICE en 2015.

Sanofi, annonce plus de 800 suppressions d'emplois d'ici 2017, alors qu'il déclare 7 milliards de résultat net pour 2015, et plus de 730 millions d'euros dilapidé en rachat d'actions durant les 22 premiers jours de 2016 pour plaire à Mme Bettencourt et à ses acolytes actionnaires. A ceci, il faut ajouter 3,8 milliards d'euros de dividendes versés en 2015, et dans le même temps le gouvernement reverse chaque année 150 millions d'euros via les crédits d'impôts ! Michelin n'est pas en reste, avec les 1,16 milliards d'euros de résultat net en 2015, après la suppression de 700 emplois à la Joué-lès-Tours, il annonce un nouveau plan de restructuration pour 2016, et, dans le même temps, Michelin touche plus de 70 millions d'argent public.

A venir : Promotions sur nos conquits sociaux !!!

En plus du projet de loi travail, le PPCR (Parcours Professionnel Carrière Emploi), le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) et le projet de loi déontologie sont autant d'attaques d'une brutalité sans précédent contre les droits et conquits collectifs de tous les salariés, menaçant de nous ramener 100 ans en arrière !! En quelques mots voici ce qui nous attend ...

Le PPCR (Parcours Professionnel Carrière Emploi)

Suppression de l'avancement d'échelon à la durée minimale

Allongement de la durée des carrières

Possibilité de baisser d'indice notamment pour les agents en fin de carrière avec la modification des grilles de rémunération

Garantie de déroulement de carrière sur 2 grades mais sans garantie sur les ratios promos/promouvables

Fermeture de service...

Avec les baisses de dotation de l'État les collectivités territoriales doivent faire des choix douloureux. De plus en plus de missions de services publiques sont remises en cause et privatisées.

A Nangis, le service d'aide à domicile semble plus que menacé.

Quels devenir pour les agents et les bénéficiaires les plus précaires ?

Arrêtons les cadeaux aux patrons qui ne jouent pas le jeu et donnons les moyens aux collectivités de faire vivre le service public.

Emploi Kleenex à la Mairie

Les emplois avenir n'ont d'avenir que le nom. En effet, 3 ans après leur mise en place dans la collectivité, qu'en est-il ?

Sur les trois emplois avenir créés au sein de notre collectivité, seul deux iront au terme du contrat.

Quel avenir pour ces jeunes ?

Qu'en est-il de la formation obligatoire pour ces agents ?

La collectivité va t'elle accompagner ces jeunes ou les jeter comme de vulgaires kleenex ?

Nous disions il y' a trois ans, que si l'état avait les moyens de financer ces emplois, il pouvait aussi bien augmenter la dotation des collectivités territoriales, leur permettant de créer des emplois statutaires nécessaires pour assurer le Service public.

Le dégel du point d'indice a été obtenu par la mobilisation.

A l'occasion du rendez-vous salarial du jeudi 17 mars, la ministre de la Fonction publique vient d'annoncer le dégel de la valeur du point d'indice.

Cette annonce importante marque la fin d'une période inédite de près de 6 ans de gel de la valeur du point. Cette rupture est à mettre au crédit de la mobilisation des agents de la Fonction publique et de leurs organisations syndicales (principalement la CGT). Avec les personnels, la CGT s'en félicite.

Cela étant dit, si on la rapporte aux pertes accumulées ces dernières années (6 % depuis 2010), l'augmentation annoncée — 0,6 % en juillet 2016 et 0,6 % en février 2017 — est d'un niveau notoirement insuffisant au regard de la situation salariale des agents et des besoins de l'économie en termes de relance par la consommation.

Les agents de la Fonction publique ne peuvent rester la variable d'ajustements budgétaires des injustes politiques d'austérité. Un service public efficace, au service d'une population en augmentation constante, implique aussi une reconnaissance par la rémunération de ses agents.

Les déroulements de carrières des agents de la Fonction publique ayant connu un net ralentissement, il est infondé et malhonnête d'affirmer qu'ils ont bénéficié d'augmentations significatives du pouvoir d'achat pendant la période du gel du point d'indice.

Pour la CGT, une augmentation significative du point d'indice, cumulée à un rattrapage des pertes accumulées, restent les revendications fondamentales après ces presque 6 années blanches.

MOI PRÉSIDENT

MOI PRÉSIDENT...JE SERAIS LE PRÉSIDENT DE LA JEUNESSE ET DES PAUVRES



MOI PRÉSIDENT...
J'ai tenté de les faire taire !



MOI PRÉSIDENT...
Je les ai fait matraquer !



MOI PRÉSIDENT...
J'ai fait jeter leur nourriture !



HOLLANDE PRÉSIDENT ON N'EN VEUT PAS...ON VAUT MIEUX QUE ÇA !

PANAMA PAPERS

Le 4 avril 2016, les médias dévoilent des informations sur des sociétés offshore établies au Panama qui blanchissent de l'argent pour le compte de clients plus ou moins prestigieux... D'un seul coup, la fraude et l'évasion fiscale seraient la nouveauté et le scandale du moment.

Est ce pour autant une si grande surprise ???

Depuis des années à la DGFIP, la CGT Finances Publiques ne cesse d'alerter sur les conséquences désastreuses des politiques fiscales menées qui vident peu à peu la DGFIP de ses moyens l'empêchant de réaliser ses missions... Les révélations des journaux n'ont surpris que ceux qui veulent bien être surpris. Elles viennent surtout conforter l'analyse de la CGT qui revendique depuis des années les moyens législatifs et matériels avec les effectifs nécessaires pour accomplir les missions de la DGFIP et en particulier la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale par un contrôle fiscal offensif !

La Cour des comptes le confirme, "la fraude sociale patronale — le non-paiement des Cotisations sociales — a doublé en 8 ans pour atteindre 20 à 25 milliards d'euros par an. Soit deux fois le déficit annuel de la Sécurité sociale."

Quant à la fraude et l'évasion fiscales, elles sont estimées de 60 à 80 milliards d'euros de recettes perdues par an pour l'État, du fait essentiellement des ménages les plus fortunés et des entreprises et des multinationales.

Pour éviter de nouveaux scandales, il ne s'agit pas d'affirmer comme certains que les paradis fiscaux c'est fini, ou encore communiquer sur le plan contre la fraude fiscale, la mise à disposition de futurs nouveaux outils (datamining etc), ou le renforcement hypothétique de la coopération entre Etats dans les medias...

Pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, cette gangrène qui dévore le budget de l'Etat il faut donner les moyens aux agents des Finances publiques de travailler et construire une répartition plus juste des richesses.

Je suis syndiqué,
pourquoi pas vous ?

la
cgt

Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :@.....

Service :



Bulletin à renvoyer à la CGT Communaux de Nangis - 4 rue Aristide Briand - 77370 Nangis
Téléphone : 06.95.02.75.88 - courriel : cgt.communauxdenangis@orange.fr



REFLEX CGTISTE

JOURNAL D'INFORMATIONS SYNDICALES



Le journal des communaux CGT de Nangis

CHAQUE JOUR, À VOS COTÉS
NOUS LUTTONS

Numéro 15 - Aril 2016

Fonctionnaires et Territoriaux de Nangis - 4 rue Aristide Briand 77370 Nangis - 06-95-02-75-88 - cgt.communauxdenangis@orange.fr - http://cgtcommunauxdenangis.jimdo.com/

LOI TRAVAIL :

**Poursuite de la mobilisation
le 28 avril 2016**

Des avancées pour les jeunes mais une détermination intacte contre la loi travail.

La CGT ne peut que se satisfaire que la mobilisation continue pour le retrait du projet de loi travail et pour de nouveaux droits. Elles ont permis aux organisations de jeunesse de pouvoir faire avancer des sujets et revendications que nous partageons.

La CGT des fonctionnaires et territoriaux de Nangis appelle les agents de la collectivité à poursuivre le rapport de force et préparer dans l'unité les manifestations du 28 avril prochain.

SOMMAIRE

- 2 - Enquête : Loi El Khomri
- Infos fonctionnaires
- Les brèves ...
- Les chiffres à savoir
- Le Bdh ... suite
- Les acquis sociaux (A découvrir page 2 et 3)
- 3 - Enquête : Impôt et retenue sur le salaire
- Info - Fermeture de service
- Emploi Kleenex à la mairie
- 4 - Le dégel du point d'indice, le résultat de la mobilisation
- Enquête: Panama Papers

Retraite à 60 ans, SMIC à 1800 euros, semaine de 32 heures, partage des richesses, code du travail protecteur des salariés... Voilà autant de solution à

" Leur Crise "

Pourquoi reculer indéfiniment l'âge de la retraite?

Il est temps que le gouvernement entende la CGT qui n'a de cesse de demander une autre politique de l'emploi avec l'objectif de faire reculer la précarité, de maintenir les seniors en emploi jusqu'à la retraite et de permettre aux jeunes d'entrer plus vite sur le marché du travail dans de bonnes conditions, c'est-à-dire sur des emplois stables, à temps complet et bien rémunérés.

Pourquoi multiplier les cadeaux aux patrons qui engrangent les bénéfices, accumulent les aides et qui en contrepartie n'embauchent pas?

Les aides publiques continuent d'augmenter sous différentes formes (CICE, CIR, exonérations, exemptions, niches fiscales...). Les engagements des employeurs ne sont pas tenus (contrat de génération, créations d'emplois, emploi des seniors...). **Stop à l'assistantat du patronat.**

Comment penser que faciliter le licenciement économique et augmenter le temps de travail va faire reculer le chômage ?

Alors que le gouvernement, pour de sombres raisons électorales se soumet au diktat d'un patronat qui depuis 30 ans ne cesse de réclamer la baisse du coût du travail, la suppression de droits pour les salariés qui n'a pour seule efficacité, que l'augmentation des dividendes des actionnaires (+25% en 25 ans).

Pourtant l'équation est simple.

Augmentation des salaires = augmentation de la consommation = croissance économique = création d'emploi : CQFD

Alors chers collègues, soyons réalistes exigeons l'impossible !!!!

" LE CONTRAIRE DE LA MISÈRE, CE N'EST PAS LA RICHESSE. LE CONTRAIRE DE LA MISÈRE, C'EST LE PARTAGE "

Abbé Pierre